

man — rad. assouplir. ASSOUPLEMENT du cuir. ASSOUPLEMENT des membres. ASSOUPLEMENT du caractère.

— Manég. Assouplissement d'un cheval. Action de donner de la souplesse à ses mouvements ; ASSOUPLEMENT porte principalement sur l'encaêtre, les épaules et les hanches. (Lecocq.)

ASSOUR, village de Nubie, sur la rive droite du Nil. Belles ruines que l'on suppose être celles de l'ancienne Méroé.

ASSOURDI, IE (a-sour-di) part. pass. du v. ASSOURDIR. Être assourdi par le bruit des canons, par des salves d'artillerie. Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, de jappements, d'aboiements, de grognements. (Ch. Nod.) Au moment où je passais, ASSOURDI par la formidable cataraacte, un enfant, habitué à faire ménage avec cette mercurielle du monde, jouait en chantant parmi des fleurs. (V. Hugo.)

Elle feint de parler, c'est moi qui n'entends goutte ; Le cousin de César est assourdi sans doute. SCARRON.

— Fig. : Que veut souvent telle exhortation, quand raison est presque assourdie, suffoquée ou endormie par les tentations ? (Gérson.)

ASSOURDIR, v. a. ou tr. (a-sour-dir — rad. sourd). Causer dans l'oreille un bruit qui empêche de percevoir tout autre bruit : Le bruit du canon, le son des cloches nous ASSOURDIR. Ils nous ASSOURDISSENT de leurs cris, de leurs hurlements. Il crut à nous ASSOURDIR. Nos sens ne perçoivent rien d'étrange, trop de bruit nous ASSOURDIR, trop de lumière éblouit, trop de distance et trop de proximité empêche la vue. (Pascal) Ils se rapprochent tous à la fois, et nous ASSOURDISSENT comme les sons des cloches d'une cathédrale. (B. de St-P.) Les prémonitions nous ASSOURDISSENT de leurs cris. (H. Beyle.)

Tout ce bruit m'assourdit et ce fracas m'assomme. C. DELAVIGNÉ.

Cet écho rote mousquetaires. Fait entendre d'assourdi les gens. SCARRON.

— On dit dans le même sens, ASSOURDIR les oreilles : Cette musique est trop bruyante, elle ASSOURDIR les oreilles. Le bruit, à force de devenir grand, étourdit et ASSOURDIR les oreilles. (Boss.) À quel point servir les conseils de la prudence, si vous ne permettez à la peur d'ASSOURDIR vos oreilles ? (Bogetaris.)

Si Colin voit Paris, ce bracas de merveilles, Sans rien dire à son cœur, assourdi ses oreilles. VOLTAIRE.

— Par exagér. Fatiguer d'un bruit monotone ou excessif et même assourdir les enfants à s'amuser sans ASSOURDIR les grandes personnes. (Miss Edgeworth.) Le pérorer gagne de proche en proche. Il m'éblouit la vue, il m'assourdit les oreilles. Où fuir ? où me cacher ? (Gérson.)

— Par anal. Rendre plus sourd, ou parlant d'un son : ASSOURDIR un son. ASSOURDIR une voyelle. Affaiblir, adoucir, en parlant de l'éclat ou de la lumière : ASSOURDIR par des stores la lumière du jour. Il se forme à la surface de l'argenterie un très-ténu couche d'oxyde qui en ASSOURDIR l'éclat.

— Fig. Rendre sourd à certains avertissements, à certaines leçons : L'enseignement est une ingratitude et rude mission, dans le tumulte des passions qui assourdit les sens. (Lamart.)

— Point. et grav. : ASSOURDIR les tons, les lumières, assourdir les reflets, Diminuer leur éclat. : ASSOURDIR les tailles, Les multiplier pour forcer les demi-teintes jugées trop claires.

— Mar. ASSOURDIR les avirons, Les envelopper de linpe ou d'étope à l'endroit où ils sont en contact avec le bord, pour qu'ils ne fassent pas de bruit pendant qu'on les manœuvre.

S'assourdir, v. pr. Devenir dur ou insensible, en parlant de l'ouïe : Si un corps s'est introduit ou s'est formé dans la trompe d'Estache, l'ouïe s'assourdit, parce que la colonne d'air extérieur n'étant plus contre-balance par la colonne intérieure, la membrane du tympan est dès lors incapable de traduire, par ses vibrations propres, les vibrations des corps sonores. (Raspail.)

— Par ext. Devenir moins sonore : Les syllabes médianes s'assourdissement. (Fallot.)

ASSOURDISANT (a-sour-di-san) part. prés. du v. ASSOURDIR.

Malheur à qui n'a pas une voix de tonnerre ! On n'exprime plus rien qu'à force de roulements. Et qu'en assourdisant et loges et parterre. LA CHAUSSE.

ASSOURDISANT, ANTE adj. (a-sour-di-san — rad. assourdir). Qui assourdit : Bruit ASSOURDISANT. Ces cloches sont ASSOURDISANTES. (Acad.) Le bruit de cette gamme ASSOURDISANTE et continue monte jusqu'aux croisées en une seconde, et réveille en sursaut la marquise. (Rog. de Beauv.) Ce fut pendant le mois en langage ASSOURDISANT de scies, de marteaux, de cognées. (V. Hugo.) Le bruit ASSOURDISANT du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux. (Bodin.)

— Par exagér. Qui fatigue, en parlant d'un bruit monotone ou excessif : Bruit ASSOURDISANT. Son bavardage est ASSOURDISANT. Puis les coquets ASSOURDISANTS d'une foule de poules, d'oies et de canards. (V. Hugo.)

— Fig. Qui produit une sorte de vertige : Le bruit assourdisant de l'humaine tête. Monte, gronde sans cesse, et m'enivre la tête. LAMARTINE.

ASSOURDISSEMENT s. m. (a-sour-di-se-man — rad. assourdir). Action d'assourdir ; résultat de cette action :

Et, sans le bruit de vos bastilles, N'ai-je donc pas assez, mes fils, De l'assourdissement des flots ? V. HUGO.

ASSOURDIR, v. n. ou intr., ou s'assourdir, v. pr. (a-sour-vé — du lat. a, se, de soi, par soi-même). Se dit d'un étang qui s'empoisonne de lui-même, qui produit de lui-même du poisson : Les étangs m'assourdissement que lorsqu'ils sont traversés par un cours d'eau.

ASSOUVI, IE (a-sou-vi) part. pass. du v. ASSOUVIR. Rassisé : Sa faim est ASSOUVIE, n'est pas encore ASSOUVIE. Il est enfui ASSOUVI. Un animal ASSOUVI est rarement à craindre.

— Fig. Satisfait et apaisé : Une haine, une vengeance ASSOUVIE. Son ambition ne saurait être ASSOUVIE. (Acad.) Votre ambition serait-elle enfui ASSOUVIE ? (Pasc.)

L'ambition déplaît quand elle est assouvie. CORNEILLE.

Octave aura donc vu ses fureurs assouvir. CORNEILLE.

Et le contour du sort voulait être assouvi. RACINE.

Vos yeux ne sont-ils pas assouvis des ravages Qui de ce continent dépeuplent les rivages ? VOLTAIRE.

... Votre ombre tarie Du sang de Claudius brûlé d'être assouvi. DUCIS.

Quand l'homme, ramainant une rage assouvie, Cherche encore la douleur où ne bat plus la vie.... LAMARTINE.

Antonyme. Inassouvi.

ASSOUVIR, v. a. ou tr. (a-sou-vir — rad. souvir). Rassisier ; apaiser la grande faim, l'appétit vorace : ASSOUVIR quelqu'un. ASSOUVIR la faim de quelqu'un. Enfant, animal qui on ne peut ASSOUVIR. Depuis qu'il est relevé de maladie, on ne saurait l'ASSOUVIR. (Acad.) Que faut-il faire pour ASSOUVIR cette voracité ? (Acad.) Nous pinces ASSOUVIR la faim dont nous souffrions depuis longtemps. (Arago.) Quelques-uns ont dit que tu étais un troupeau, et qu'ils en étaient les pasteurs ; toi, la brute ; eux, l'homme. À eux donc ta toison, ton lait, ta chair. Puis sous leur houlette, et multiple pour réchauffer leurs membres, étancher leur soif, ASSOUVIR leur faim. (Lamenn.)

Des vivants animaux que déchaîrait sa main, Les morceaux palpitants assouvissement sa faim. VOLTAIRE.

— Fig. Contenter, satisfaire. S'emploie surtout dans le style soutenu, et en poésie : ASSOUVIR son ambition. ASSOUVIR sa haine. ASSOUVIR sa vengeance. ASSOUVIR sa fureur, sa rage. Il ne peut ASSOUVIR leur cupidité, leur avarice. (Acad.) Dieu donne au corps ce qui lui suffit, mais il n'entreprend pas d'ASSOUVIR l'avidité démesurée de nos convoitises. (Boss.) Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment ASSOUVIR ta rage impuissante. (Boss.) Les soldats furieux, répandus dans la campagne, et portant le fer et le feu de tous côtés, ne devaient-ils pas avoir ASSOUVIE la vengeance ? (Voltaire.) Avidité d'or et de vaines richesses, quels dangers l'homme ne brave-t-il pas pour ASSOUVIR sa brutale avarice ? (Lacép.) Amibal m'assouvisait cette Rome, qui ASSOUVISSAIT sa colère sur un homme seul et désarmé. (Napoli.) Il n'est pas sans la prophétie, il se procurait tous ses plaisirs, toutes les jouissances qu'il pouvait ASSOUVIR de suite et payer comptant. (Ch. Dupin.)

Mon sang doit assouvir sa rage furieuse. LONGPÉRIER.

Assouvis les regards ; jouis de ma souffrance. LAMARTINE.

... Enfin les destins désormais Ont assouvi leur haine, ont épuisé leurs traits. VOLTAIRE.

Le dragon qu'annonçait sa prophétique voix Vint sur la race humaine assouvir sa vengeance. DUILLET.

Au minotaure il faut des victimes humaines ; Rien n'assouvit la faim du désir immortel. H. CANTEL.

Assez et trop longtemps, implacables Achilles, Vos discordes civiles, De morts ont assouvi les enfers étouffés. J.-B. ROUSSEAU.

Non, cruel, n'attends pas que ma main meurtrière Fasse couler le sang de ton malheureux frère ; Assouvis, si tu peux, ta fureur sur le mien. CÉLÉLIND.

L'ASSOUR, éprouver, amener à bout des temples, ériger depuis des siècles l'admiration sans l'ASSOUVIR. (Lamart.)

S'assouvir, v. pr. Se repaître jusqu'à satiété, se rassasier : Une bête féroce qui ne s'ASSOUVIT que de carnage. (Acad.) Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous dégoûter les cadavres qu'il nous faut manger pour nous ASSOUVIR. (Bull.)

Ah ! jamais la beauté qui séduisit mon cœur N'adorait l'abondant menaçant et sauvage. De lui dont la faim s'assouvit de carnage. LEMERCIER.

— Fig. Se satisfaire, se repaître ; être satisfait, repu, rassasié : Il y a deux façons de

ne s'ASSOUVIR jamais : celle de la science et celle des richesses. (Max. orient.) Par les richesses, l'ambitieux se peut ASSOUVIR d'honneurs, et la voluptuosité de plaisirs. (Boss.) Ses ennemis s'ASSOUVIRENT de son sang. (Boss.) Adraste nage dans le sang ; il ne peut s'ASSOUVIR de carnage. (Pén.) Les esprits vifs, pleins de feu, ne peuvent s'ASSOUVIR de l'hyperbole. (La Bruy.) Leur rage, devenue impuissante, n'a fait que s'irriter en voulant s'ASSOUVIR. (J.-J. Rousseau.) La pesante brute humaine s'ASSOUVIT de sensations et de bruit. (H. Taïne.)

Barbare, assouvis-toi du sang de la patrie. VOLTAIRE.

J'ai de quoi m'assouvir de cette ambition. CORNEILLE.

La rigueur de la mort se voulait assouvir. MALHERBE.

Laissez-moi m'assouvir dans mon court-pas extrême. MOLEIRE.

ASSOUVISSEMENT s. m. (a-sou-vi-se-man — rad. assouvir). Action d'assouvir ; état de ce qui est assouvi : Rien ne suffit à l'ASSOUVISSEMENT de sa faim. (Acad.)

— Fig. État de ce qui est satisfait et rassasié : L'ASSOUVISSEMENT des passions, des désirs, du geste, à la privité momentanée ; ASSOUVIR un mal, une goutte, une table qui vacille. (Lewis.) Impossible d'expliquer par quel phénomène j'ai brusquement reculé devant l'ASSOUVISSEMENT de plus exécrables passions. (E. Sue.)

ASSO Y DEL RIO (Ignace Jordan y), juriconsulte et naturaliste espagnol, vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Outre des travaux sur la botanique et sur divers sujets d'histoire naturelle, il a donné, entre autres ouvrages de jurisprudence, l'Institution du droit civil de Castille (en collaboration avec D. Manuel y Rodriguez) ; Madrid, 1775, ouvrage devenu classique en Espagne.

ASSU, ville du Brésil, dans la province de Rio-Grande du Nord, chef-lieu de comarque.

ASSUAY, nom d'un des trois départements de l'Argentine, républicain de Colombis ; ASSUAY, sont compris actuellement dans la République de l'Equateur. L'Assuy, qui possède de riches mines d'or, renferme des forêts de l'arbre appelé Cascarilla de Loja, si connu en médecine sous le nom de quinquina. Restes de la fameuse chaussée des Incas, et autres ruines imposantes, qui attestent l'antique civilisation des Péruviens.

ASSUDESTIE. Se met quelquefois pour ASSUDESTIE. V. ce mot.

ASSUFACTION s. f. (a-su-fa-ksi-on — du lat. assuere, habitude ; facere, faire). SYN. de habitude. Vieux mot.

ASSURER, roi de Perse, suivant l'Écriture, épousa la juive Esther, qui lui fit rendre un édit favorable à ses coreligionnaires. On connaît communément que c'est le prince designe dans l'histoire sous le nom d'Artaxerxès Longue-Main. L'histoire d'ASSURER, et d'Esther, a fourni le sujet d'un assez grand nombre de tableaux ; on trouvera la description des plus remarquables au mot ESTHER.

Assurés touchant Esther de son sceptre, objet traité par divers artistes, notamment par Stoen (musée de l'Hermilage). V. ESTHER.

ASSUËTTE s. f. (a-su-é-tu-de — lat. assuetudo, même sens). Néol. Habitude.

ASSUËTTE ou ASSUËTTE, IE (a-su-jé-ti) part. pass. du v. ASSUËTTER. Soumis à, rendu sujet de. Être ASSUËTTE à quelqu'un, à la domination, aux volontés de quelqu'un. Carthage fut ASSUËTTE aux Romains. (Boss.)

La Grâce entière est libre, et la molle Ionie Sous leur joug odieux languit assuëtie. VOLTAIRE.

Donnez au chantre heureux, par vous assuëti, Et talent d'exprimer tout ce qui s'est. LA HARPE.

— Par ext. Qui subit l'action de : La terre parait ici moins ASSUËTTE à l'homme, et l'homme moins abandonné à des convenances misérables. (Mme de Sév.) à Maintenon, fixé : Cette poutre est bien ASSUËTTE. (Acad.) D'où vient que le globe de la terre tourne régulièrement autour du soleil, dans des espaces où nul corps solide ne le tient ASSUËTTE pour régler son cours ? (Pén.) Les jambes sont enveloppées de peaux tannées ASSUËTTEES avec des bandes.

— Fig. Dominé par : Être ASSUËTTE à ses goûts, à ses passions, à ses vices. Dans les opérations sensuelles, l'âme est ASSUËTTE à certains objets. On ne peut être ASSUËTTE trop à la raison et à la justice. (Pasc.) Un discours tenu devant des femmes est meilleur que celui qu'on tient en leur absence, car il est ASSUËTTE à plus de règle. (Romain) Il a été ASSUËTTE à la mort. Les grands et les petits sont également ASSUËTTEES aux mêmes nécessités naturelles. (Boss.) Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous sommes ASSUËTTEES aux changements. (Boss.) L'homme est ASSUËTTE au temps. (J. de Maistre.) à Tenu dans un grand sujet par ses devoirs, par un emploi, etc. : Être ASSUËTTE à un travail pénible. ASSUËTTE comme les chiens à la rapidité du service. (Volt.) Absolument dans ce dernier sens : C'est un homme très-ASSUËTTE. Une femme ne devrait pas être ASSUËTTE à ce point.

ASSUËTTER ou ASSUËTTEUR v. a. ou tr. (a-su-jé-tir — rad. sujet). Soumettre, rendre son sujet, ranger sous sa domination : ASSUËTTE une nation. On n'a pas encore ASSUËTTE ce pays-là. (Acad.) L'art de gouverner est celui d'ASSUËTTE le plus fort au plus faible, le plus grand nombre au plus petit. (Max. orient.) On ne fait la guerre à une république que pour deux motifs : le premier, pour s'en rendre maître ; le second, pour l'empêcher de vous ASSUËTTER. (Machiavel.) Ce sont ces besoins et ces desirs qui attirent les hommes auprès de vous, qui vous les ASSUËTTESSENT. (Pasc.) Que votre grâce vous ASSUËTTESSÉ tout ce qui n'est pas soumis à vos armes. (Pasc.) Philippe ASSUËTTE toute la Grèce. (Boss.) Les Romains établissent comme une loi qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, et d'ASSUËTTE quelque peuple que ce fût. (Montesquieu.) L'Angleterre devint tout d'un coup plus formidable que jamais sous la domination de Cromwell, qui l'ASSUËTTE. (Volt.)

... C'est l'Arbitre suprême Qui, pour mieux l'élever, voulait l'assuëtir. J.-B. ROUSSEAU.

— Particulièrement. Fixer une chose de manière qu'elle soit stable et immobile : ASSUËTTE un mal, une poutre, une table qui vacille.

— Par ext. Astreindre, enchaîner : Son emploi l'ASSUËTTE beaucoup. On l'AVAIT ASSUËTTE à un travail au-dessus de ses forces. Il veut nous ASSUËTTE à d'étranges conditions. (Acad.) Quand mon bien m'ASSUËTTE, je l'abandonnerai sans peine ; j'ai des bras pour travailler. (J.-J. Rousseau.) à Contraindre d'accepter, d'obtempérer, de se soumettre ou de se conformer à : Il veut nous ASSUËTTE à ses opinions, à ses caprices. Corneille nous ASSUËTTE à ses caractères et à ses idées ; Racine se conforme à nos nôtres. (La Bruy.) Les vaines doctrines des Prisons les AVAIT ASSUËTTE à leur christianisme comme à un frein nécessaire. (Volt.) Une génération ne peut ASSUËTTE à ses lois les générations futures. (Napoli.)

— Fig. Dompter, soumettre à une domination morale : ASSUËTTE les esprits. ASSUËTTE ses passions. Sa bonté lui ASSUËTTE tous les cœurs. (Acad.) à Moins que la foi n'ASSUËTTE notre raison, nous passons la vie à croire et à ne croire point, à nous vouloir persuader, et à ne pas nous convaincre. (St-Evremont) Il ne faut point ASSUËTTE la vertu à la volupté, l'esprit au corps, et le véritable courage à une valeur insensée. (Boss.) L'homme n'est jamais plus libre que lorsqu'il ASSUËTTE ses passions à la raison, et sa raison à la justice. (L'Aguesseau.) Toutes les passions sont mauvaises, quand on s'y laisse ASSUËTTE. (J.-J. Rousseau.)

... Il se font une superbe loi De ne point à Thymin assuëtir leur loi. RACINE.

C'est un bonheur troué, cruel, empoisonné, D'assuëtir un cœur qui ne s'est pas donné. VOLTAIRE.

Grande reine, de qui les charmes Assuëtit tous les cœurs.... RACINE.

— Empêcher le libre usage : Ainsi les choses se présentent au monarque informé il reste immobile, accablé des dévouements qu'il talent et ASSUËTTESSANT son esprit. (Chateaub.)

— Art vétér. Assuëtir un animal. Le contenir dans la position la plus favorable pour l'opérer, le panser ou faciliter la guérison de quelque partie malade.

— Mais assuëtir un cheval. Le conduire de manière que les épaules et les hanches ne sortent point de la piste. à Assuëtir la coupe d'un cheval. La fixer avec la règle de dedans et la jambe de dehors.

S'ASSUËTTE, v. pr. Se soumettre, s'astreindre à : S'ASSUËTTE aux volontés, aux fantaisies, aux caprices d'une personne. S'ASSUËTTE aux lois. S'ASSUËTTE à des règles. S'ASSUËTTE à l'étiquette. S'ASSUËTTE à la mode. Je ne s'ASSUËTTE à cela. (Acad.) La dignité de l'homme consistait, dans son innocence, à dominer sur les créatures et à en user ; mais aujourd'hui elle consiste à s'en séparer et à s'y ASSUËTTE. (Pasc.) Souvent la nature nous dément, et ne s'ASSUËTTE point à ses propres règles. (Pasc.) Corneille ne s'est pas toujours ASSUËTTE au goût des Grecs. (La Bruy.) La raison, qui est la vraie nature des hommes raisonnables, demande qu'ils s'ASSUËTTESSENT à des lois et à certains hommes qui sont en la place des premiers législateurs. (Roi.) Quelle tyrannie que celle des usages ! Il faut pourtant s'y ASSUËTTE. (Mass.) Ma manivelle tait ne peut s'ASSUËTTE aux choses. (J.-J. Rousseau.) L'homme sage s'ASSUËTTE aux usages et même aux vices. (Boss.) à Plus qu'il ne faut trop violemment les opinions reçues. (La Harpe.) Voyez cette pauvre servante, comme elle s'ASSUËTTE cent fois par jour à gravir avec de lourds fardeaux ces cinq degrés ! (Sant.) Il faut de l'effort pour s'élever vers l'idéal, il faut se vaincre pour s'ASSUËTTE à la règle. (Nisard.)

Faut-il s'assuëtir à ses moindres caprices ? DESTOUCHES.

La, sans s'assuëtir au dogme de Broussais, (sain. Tout ce qu'on a dit est bon, tout ce qu'on mange est bon. BOUILLÉ.

Est-il juste, après tout, que l'on s'assuëtitse à répondre à cent sottis selon leur sot caprice. RIGNARD.

— Rem. L'orthographe assuëtir, qui serait la seule régulière et la seule autorisée par

l'analogie, est cependant généralement abandonnée.

— Syn. Assuëtir, asservir, soumettre, subjuguier. V. ASSERVIR.

— Antonymes. Décharger, déloger, délier, dispenser, exempter.

— Encycl. Art vétér. Lorsqu'on veut pratiquer une opération chirurgicale sur un animal domestique, on l'assuëtit, c'est-à-dire qu'on le contient de manière qu'il ne puisse nuire à la spontanéité de ses mouvements. Quelque docile que soit un animal, et quelque grande que soit sa soumission à l'homme, la douleur produit nécessairement une opération l'oblige de faire des mouvements presque toujours brusques et très-énergiques, soit qu'il cherche à éviter la souffrance, soit qu'il veuille de la mort pour le mal en usant de ses moyens sans motifs de défense. Trois ordres de moyens sont employés pour rendre les animaux aussi inoffensifs que possible : 1^o les moyens bénins ou de flocage, qui consistent à caresser l'animal, à flatter de la voix, du regard, du geste, à le priver momentanément de la vue à l'aide d'un voile placé sur les yeux, enfin à employer les agents dits anesthésiques ; 2^o les moyens dérivatifs ou de torture, dont l'emploi repose sur une douleur artificiellement produite place l'animal dans des conditions favorables pour supporter une douleur nouvelle, parce que la première diminue considérablement la seconde, les moyens de torture sont en même temps des moyens de contrainte ; 3^o les moyens mécaniques de contention consistant dans l'application sur les animaux de divers appareils destinés à limiter leurs mouvements, à les maintenir dans les positions les plus favorables pour la sûreté de l'opérateur et de l'opéré.

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT (a-su-jé-ti-san) part. prés. du v. ASSUËTTER. Isaac, touché des cris d'Esau, le benêt ému, mais en l'ASSUËTTESSANT à son frère. (De Sacy.)

En assuëtitssant, vous avez fait de plaisir. CORNEILLE.

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUËTTESSANT ou ASSUËTTESSANT, ANTE adj. (a-su-jé-ti-san, an-te — rad. assuëtir). Qui oblige à une grande soumission, à beaucoup d'assiduité : Emploi, métier ASSUËTTESSANT. Il y a un commerce où un retour des devoirs du souverain à ses sujets, et de ceux-ci au souverain. Quels sont les plus ASSUËTTESSANTS et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas. (La Bruy.)

ASSUMÉ, ÉE (a-su-mé) part. pass. du v. ASSUMER : Responsabilité ASSUMÉE.

ASSUMER v. a. ou tr. (a-su-mé — du lat. assumere ; formé de ad à, sumere, prendre). Prendre sur soi, accepter pour soi, se charger de : ASSUMER sur soi la responsabilité d'une chose, d'une mesure. J'accumulai sur leurs têtes les maux que longtemps j'AVAIS couragement ASSUMÉS sur la mienne. (G. Sand.) Robespierre et Saint-Jacques ont ASSUMÉ sur leurs têtes toutes les haines soulevées par la Terreur. T. Delord.

— Antonymes. Récuser, rejeter, se décharger.

ASSUMPTO (Jozé de), théologien portugais, né à Évora en 1711. Il a écrit un nombre considérable d'ouvrages de théologie, ainsi que des poésies latines, épigrammes, hymnes, etc., qui passent pour être point sans mérite.

ASSUMPTO (don Joachim de), physicien portugais, chanoine de la congrégation de Sainte-Croix, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, né en 1753, mort en 1793. Il mourut épuisé par le lémde, laissant imparfaits des travaux qui lui eussent valu une célébrité s'il eût eu le temps de les terminer. Il resta de lui des mémoires sur les phénomènes de l'électricité, de la météorologie, science alors dans l'enfance, sur les éclipses des satellites de Jupiter, etc.

ASSUNTO (J.-Ch. Guidetti, en religion, Honoré dell'), carme et théologien italien, né en 1639, mort en 1716. Il enseigna avec éclat la théologie et devint évêque général de son ordre. On a de lui divers écrits de piété : l'Anima divota, œuvre intitulée Il Bambino Idolo, Milan, 1677 ; Breve istruzione per spendere bene il tempo della presente vita, Venise, 1683.

ASSUR, deuxième fils de Sem, se fixa d'abord dans les plaines de Sennaar, en Babylonie, en fut chassé par Nimrod, vint s'établir au bord du Tigre, bâtit Ninive et fonda le royaume d'Assyrie, auquel il laissa son nom.

ASSURABLE adj. (a-su-ra-ble — rad. assurer). Néol. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance : Les bestiaux en état de maladie ne sont pas ASSURABLES.